



Panne véhicule. Recours possibles

Par bnj982

Bonjour, j'ai acheté un véhicule d'occasion il y a maintenant un peu moins d'1 an à un professionnel. Ce week-end, j'ai eu la désagréable constatation que le véhicule a du mal à passer les vitesses via la boîte automatique. Il va falloir changer la boîte automatique.

A l'époque, nous n'avions pas souscrit de contrat commercial avec le vendeur.

Est il possible de faire passer le montant des réparations de cette panne sur la garantie légale de conformité ou de vice caché? Puis je demander une prise en charge par le constructeur?

Si l'une des garanties légales est envisageable, dois je faire faire les travaux par le professionnel directement? J'ai acheté le véhicule aux alentours de Lille et j'habite Colmar.

Merci d'avance pour votre aide sur ce sujet

B.G.

Par Indigo

Bonjour bnj982

En ouvrant le lien suivant, je pense que vous deviez avoir réponse à vos interrogations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11007>

Bonne journée.

Cordialement,